

LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (CDEC)

# Feuille de route pour

# un placement dans une CDEC



- Taites une demande pour un certificat d'enregistrement auprès du ministère des Finances.
- Présentez un plan de développement communautaire décrivant l'utilisation proposée des fonds.



Identifiez au moins 6 administrateurs représentant la communauté définie.

Définissez la communauté néo-brunswickoise visée par l'initiative de développement économique.

Bienvenue dans

**NOTRE VILLE** 

AIDE-MÉMOIRE

initiative à but lucratif

Doit être une

Doit être

constituée en

société ou être

inscrite dans un

#### Déposez auprès de la FCNB:

- votre document d'offre
- vos états financiers

- un formulaire de consentement à la communication des renseignements au ministère des Finances
  - les droits de 350 \$
  - une attestation de vérification des antécédents judiciaires



- Il est encore trop tôt pour recruter des investisseurs éventuels.
- 🔭 Vous POUVEZ solliciter des déclarations d'intérêt.

## Les investisseurs doivent:

- être âgés de 19 ans ou plus
- résider au N.-B.
- investir au moins 1 000 \$, mais pas plus de 250 000 \$
- signer une reconnaissance des risques



Faites une demande pour un certificat pour le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick dans les 30 jours suivant la clôture d'un placement.





Vous avez 3 mois pour réunir le montant minimum indiqué dans votre document d'offre, sinon vous aurez à rembourser les fonds versés par les investisseurs.

#### **ZONE DE CONSTRUCTION**

Déposez auprès de la FCNB un avis d'évènements spécifiques, comme :

• un changement à la composition du financement de la CDEC

Déposez une déclaration de

clôture d'un placement.

placement avec dispense auprès de la

FCNB dans les 30 jours suivant la

- une réorganisation importante de l'entreprise, comme une fusion ou un regroupement d'entreprises
  - autres évènements importants





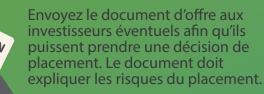




Vous voilà arrivé à destination!







Vous devez fournir à la FCNB un exemplaire des annonces ou du matériel publicitaire dans les 2 jours suivant leur utilisation.







### **AVANCEZ**

Si vous avez une lettre de non-objection de la FCNB et un certificat d'enregistrement du ministère des Finances.









